

Le Conseil de Paris vote l'installation d'une « paroi en verre pare-balles » autour de la tour Eiffel

Le projet de sécurisation du monument a été adopté à l'unanimité. Il devrait être achevé au deuxième trimestre 2018, pour un coût de 20 millions d'euros.

Le Monde.fr avec AFP | 27.03.2017 à 22h59 • Mis à jour le 27.03.2017 à 23h06



Au pied de la tour Eiffel, en août. PASCAL ROSSIGNOL / REUTERS

Le Conseil de Paris a voté lundi 27 mars, à l'unanimité, le projet de sécurisation de la tour Eiffel, qui comprend notamment une « *paroi en verre pare-balles* » sur deux côtés. La sécurisation du monument devrait être achevée au deuxième trimestre 2018, pour un coût de 20 millions d'euros. Pour la Ville, celle-ci est rendue nécessaire par une « *menace terroriste particulièrement élevée* ».

Aux termes de ce projet, une paroi en verre sera érigée de deux côtés, côté Seine et côté avenue Gustave-Eiffel. Les deux autres côtés, par lesquels se feront les entrées et les sorties, avec plusieurs points de contrôle, seront fermés par des grilles métalliques « *reproduisant le profil de la tour Eiffel* ». Un « *dispositif plus large de protection anti-véhicule-bélier* » sera réalisé avec l'implantation de bornes le long du quai Branly et côté avenue Gustave-Eiffel. Un dispositif de vidéosurveillance sera également mis en place sur le parvis – qui restera toujours libre et gratuit – et dans la tour.

Lire aussi : [Une enceinte sera installée autour de la tour Eiffel pour la protéger des attentats](#) (politique/article/2017/02/09/une-enceinte-pour-la-dame-de-fer_5077181_823448.html)

« Beaucoup plus esthétique que les barrières actuelles »

C'est un dispositif « *efficace, beaucoup plus esthétique que les barrières actuelles et qui contribuera à améliorer la qualité d'accueil* », s'est justifié Jean-François Martins, adjoint au tourisme de la maire de Paris, Anne Hidalgo. Le projet « *répond à l'intégralité des prescriptions de la préfecture de police* » en matière de sécurité, s'est félicité le représentant du préfet de police siégeant au conseil de Paris.

Le conseil a voté deux amendements concernant la réversibilité du dispositif, proposé par les groupes communiste et écologiste. Le dispositif sera rediscuté dans quatre ans et intégrera par ailleurs un « *projet à dimension culturelle* », à déterminer, voulu par le Front de gauche. Le groupe Les Républicains a en outre appelé à un « *plan d'urgence* » pour le Champ-de-Mars, qui devrait être discuté plus tard.